

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 14 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 023/2013 : "convention communautaire avec le SIREDOM pour des bornes d'apport volontaire pour le verre".

**CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE
SITUES SUR LE TERRITOIRE DU SIREDOM**

M. RAGU présente la convention.

Le SIREDOM assure actuellement la gestion des bornes d'apport volontaire pour le verre. Cette dernière propose aux 13 communes composant la Communauté de Communes d'accepter, par convention, (Projet de convention annexé), l'implantation de tout nouveau point d'apport volontaire.

Une fois cet accord recueilli, ce point sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

M. BERNARD demande s'il est possible de répertorier le nombre et les lieux d'implantations actuels et futurs, et s'il est prévu que ces bornes soient enfouies ce qui laisse supposer que les collectes vont disparaître.

M. BOURGEOIS suppose qu'à terme la collecte en porte à porte est condamnée, et qu'esthétiquement il faudra recenser les possibilités d'implanter des bornes enterrées, comme prévu dans les nouveaux lotissements de la Roche Benotte. Actuellement le contrat actuel avec le SIREDOM s'arrête en 2015.

M BERNARD s'interroge sur le procédé qui sera mis en place lors de l'arrêt des collectes en porte à porte, pour les personnes à mobilités réduites.

M. BOURGEOIS pense qu'il faudra compter sur un renforcement de la solidarité déjà existante.

Vu le projet de convention proposée par le SIREDOM,

APRES DELIBERATION le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention ci jointe,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.